



Dossier de presse

Saint-Nazaire, le 13 juillet 2018

Désamiantage

Le point sur les travaux du boulevard Jean Mermoz

Lors de travaux de rénovation de la chaussée du boulevard Jean Mermoz entre le rond-point du Soleil Levant et le carrefour de la rue du Commandant Gâté, la présence d'amiante à un taux minime a été décelée. La Ville de Saint-Nazaire va réaliser des travaux de désamiantage dans les semaines à venir et mettre en œuvre toutes les mesures de précaution prévues par la réglementation en vigueur afin d'assurer la protection des habitant.e.s et des intervenant.e.s sur le chantier.

Lorsque des projets de rénovation de voiries sont mis en œuvre à Saint-Nazaire, la Ville réalise systématiquement des prélèvements afin de déceler la présence éventuelle d'amiante. Pour la première fois, des traces minimales d'amiante ont été décelées sur le boulevard Jean Mermoz, entre le numéro 57 et la rue du Commandant Gâté. Le chantier a alors été immédiatement suspendu. La Ville de Saint-Nazaire a missionné une entreprise certifiée qui va effectuer des travaux de désamiantage sur cette portion du boulevard durant cet été, ce qui va occasionner quelques perturbations de circulation. Afin d'assurer la protection des riverain.e.s, des habitant.e.s, des travailleur.euse.s du chantier et de l'environnement, la Ville met bien évidemment en œuvre les mesures de sécurité et de prévention prévues par la réglementation en vigueur.

CONTACT PRESSE

Ameline Vivier
Service presse
Ville de Saint-Nazaire et CARENE

T 02 40 00 41 97

P 07 86 39 85 03

viviera@mairie-saintnazaire.fr



saintnazaire.fr



Les travaux du boulevard Mermoz consisteront au retrait des enrobés amiantés, à la réfection de la structure de la voirie et de la chaussée et au marquage de la route et de la piste cyclable. Ils se dérouleront durant 6 semaines, du 23 juillet au 31 août pour un coût total de 360 000 € TTC.

Retrait de l'amiante : mise en œuvre d'un plan de prévention

Les travaux débuteront par le retrait de l'enrobé amianté du 23 juillet au 5 août. L'entreprise certifiée choisie par la Ville va mettre en œuvre un « plan de retrait amiante » qui permettra d'assurer la sécurité des intervenant.e.s sur le chantier et des riverain.e.s.

Plusieurs mesures vont être prises :

- Mise en place d'une clôture fermée d'environ 2 mètres de hauteur qui comprendra une information sur le risque d'exposition à l'amiante du chantier
- La chaussée sera humidifiée et l'enrobé sera retiré mécaniquement par une pelle pour éviter l'échappée de poussières
- Les enrobés amiantés seront fermement emballés et déposés dans une benne fermée et bâchée puis transférés dans une décharge spécialisée



Exemple d'une pelle à chenilles équipée d'une cabine pressurisée et d'une rampe de brumisation pour retirer un enrobé amianté



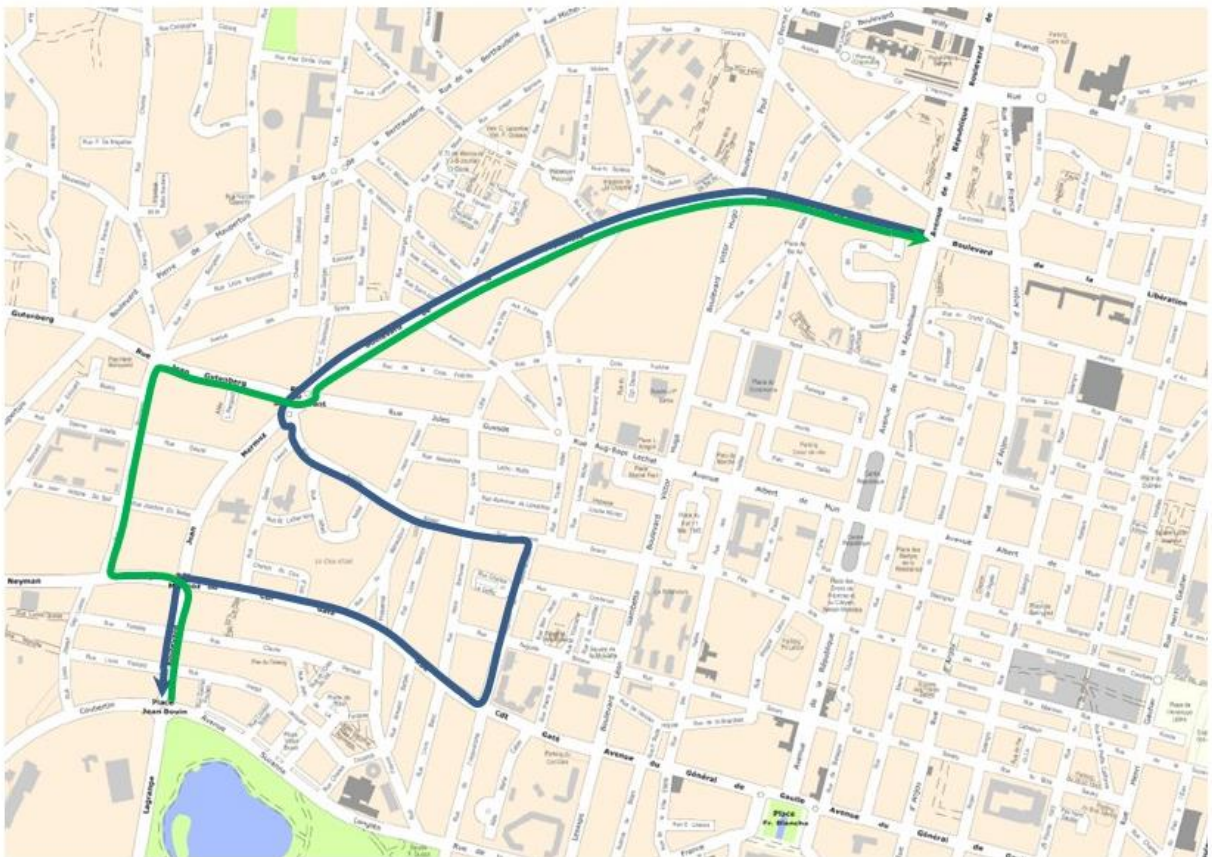
Exemple d'un affichage sur le danger de l'amiante apposé sur une clôture de chantier



Quelques perturbations de la circulation durant les travaux

La Ville de Saint-Nazaire a décidé de planifier ces travaux durant l'été, période où la circulation des automobiles et des bus est plus faible sur ce secteur. En conséquence, le secteur sera fermé à la circulation du 23 juillet au 3 août et du 27 août au 31 août. Une réouverture à la circulation est en effet envisagée du 4 au 26 août sous réserve des possibilités techniques et des conditions météorologiques.

Un plan de déviation sera mis en place durant toute la durée de fermeture du boulevard. Les véhicules venant de la gare et de l'avenue de la République seront invités à emprunter les rues Aristide Briand, Pierre Augustin de Beaumarchais et du Commandant Gâté. Dans l'autre sens, les véhicules venant du Parc paysager pourront emprunter la rue du Commandant Gâté en direction de l'Immaculée puis les rues Léon Bourgeois et Jean Gutenberg.

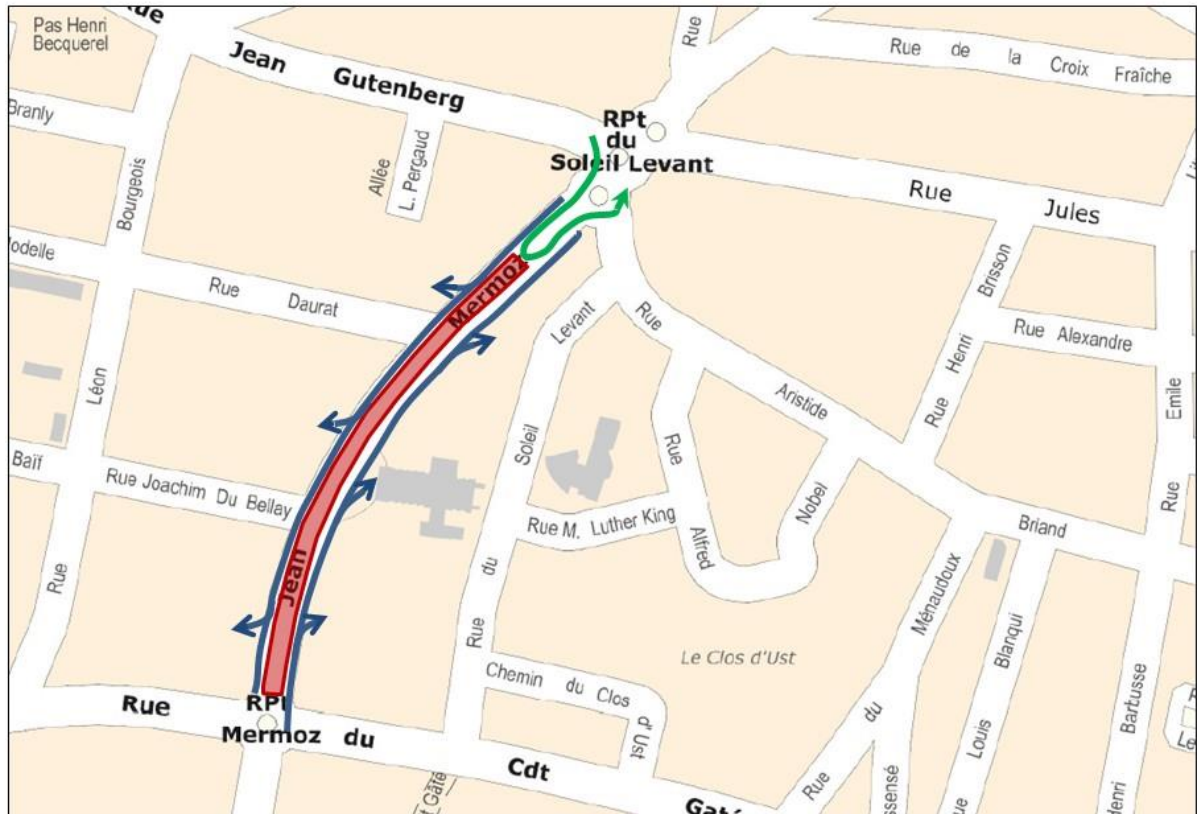


- ← Déviation depuis l'avenue de la République et la gare
- Déviation depuis le parc paysager et la plaine des sports



Dossier de presse

Les accès piétons, les accès riverains et aux commerces seront préservés. Les riverain.e.s pourront emprunter le boulevard Jean Mermoz par la contre-allée. Pour les commerces situés au niveau du rond-point du Soleil levant, l'accès et le stationnement seront maintenus.



-  Zone de chantier
-  Accès riverains
-  Accès commerces et stationnement



Pour toute demande d'informations complémentaires, les habitant.e.s sont invité.e.s à contacter la mairie de Saint-Nazaire au 0240004000.